



PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Projet de modification n°2 - PP2S

Plan n° 82



Echelle : 1 / 5 000
100 m



- limite de zone
- INTENTION DE PROJET**
 - Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Emplacement réservé
 - Cf. Annexe réglementaire graphique 4.2.4.1
 - Périmètre en attente de projet
- LINEAIRE COMMERCIAL**
 - Linéaire commercial
- CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES**
 - Bâtiment agricole
- COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE**
 - Eau
 - Arbre remarquable
 - Alignement d'égouts
 - Fosse
 - Espace Bâtiment Classé (BIC)
 - Jardins familiaux et partagés
 - Parcours ou d'infrastructures verte
 - Espace piétonnier
 - Verger
 - Corridor écologique à restaurer
 - Secteur de biodiversité
 - Cours d'eau
- PATRIMOINE BÂTI**
Cf. Annexe réglementaire graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1
 - Bâtiment bâti / protection moyenne
 - Bâtiment bâti / protection forte
 - Bâtiment bâti avec fiche prescriptive
- Mur**
 - Mur
 - Mur avec fiche prescriptive
- Ensemble bâti homogène**
 - Ensemble bâti homogène
 - Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Autres**
 - Parcelle cadastrale
 - Empreinte bâti

